

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION**ASSEMBLÉES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°D26-SG-203**OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE DE FUMEL - BAIL PROFESSIONNEL – LOCAL 2 – MADAME LEGE SYLVIA ET JOURDAN VALÉRIE – INFIRMIERES**

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu la délibération n°2021B-53-AGJ, en date du 08 avril 2021, définissant le loyer de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Fumel ;

Vu la demande de Madame LEGE Sylvia, infirmière, enregistrée sous le numéro SIREN 818 571 929 et ADELI 476136650 et Madame JOURDAN Valérie, infirmière, enregistrée sous le numéro SIREN 538 695 925 et ADELI 476118310, souhaitant exercer au cabinet médical n°2 de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire, il a lieu d'établir un bail professionnel entre Madame LEGE Sylvia, Madame JOURDAN Valérie et Fumel Vallée du Lot pour la Maison de Santé Pluri professionnelle à Fumel ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De signer un bail professionnel avec Madame LEGE Sylvia, infirmière, enregistrée sous le numéro SIREN 818 571 929 et ADELI 476136650 et Madame JOURDAN Valérie, infirmière, enregistrée sous le numéro SIREN 538 695 925 et ADELI 476118310, pour la location du cabinet médical n°2 (14,56 m²) de la Maison de Santé Pluri professionnelle sis 134 avenue de l'Usine 47 500 FUMEL, pour une durée de six ans à compter du 01 octobre 2026 ;

2°) – Précise que le loyer mensuel de location est fixé à un montant total de deux cent soixante-deux Euros et soixante-douze centimes (262,72 €), soit un montant de cent trente-et -un Euros et trente-six centimes (131,36 €) par mois pour chaque preneur, calculé sur la base de 18,04€/m² occupé, charges eau et électricité comprises ;

3°) – Précise que les modalités pratiques à cette location sont définies dans le bail professionnel signé avec Madame LEGE Sylvia et Madame JOURDAN Valérie ;

4°) – Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260928-D26_SG_203-AR

Reçu le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 28 septembre 2026



Par Délégation
Pour le Président,

Le vice-Président
Christian LAPORTE

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2026

Reçu en Sous-préfecture le : 30 septembre 2026

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com